

*Une fois de plus, l'union sacrée des religions se fait  
au détriment des libertés individuelles.*

Le mardi 23 janvier, les leaders des communautés musulmane, juive, catholique, protestante et bouddhiste ont tenu une conférence de presse commune, unissant leurs voix pour s'opposer à la loi de liberté en fin de vie que réclament les Français.

L'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité tient à rappeler que notre société, en constante évolution, doit accompagner les aspirations légitimes de ses citoyens, notamment en ce qui concerne le droit de choisir sa fin de vie, qui ne sera jamais une obligation. La légalisation de l'aide active à mourir repose sur les principes fondamentaux de la France, que sont la liberté individuelle et la laïcité.

Nous constatons avec une certaine préoccupation que certaines religions cherchent à dicter leur morale au sein de la société. Bien qu'elles puissent diverger sur de nombreux sujets, elles ont toujours su s'unir contre l'ouverture à de nouveaux droits, tels que l'interruption volontaire de grossesse et le mariage pour tous ; au détriment de la liberté individuelle.

La légalisation d'une aide à mourir reflète la volonté d'une majorité de Françaises et de Français, soutenant une évolution législative en faveur d'une fin de vie libre et choisie. La France est un pays laïque, et la voix du peuple doit prévaloir sur les principes moraux imposés par certains chefs spirituels, ne reflétant pas nécessairement la position de leurs fidèles. Pour rappel, le sondage Ifop paru dans La Croix indiquait que 78% des catholiques pratiquants étaient en faveur d'une légalisation de l'aide active à mourir.

L'ADMD appelle donc le président de la République à écouter la volonté des Françaises et des Français et à agir en conséquence. Ils attendent impatiemment que le débat sur la fin de vie arrive au Parlement le plus rapidement possible, et l'avis des autorités religieuses ne doit pas repousser le projet aux calendes grecques.